E 7118

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale Le 24 février 2012 Enregistré à la Présidence du Sénat Le 24 février 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision 2010/639/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie.

SN 1493/12



CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 20 février 2012 (OR. en)

SN 1493/12

LIMITE

Projet de décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision Objet: 2010/639/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie

DÉCISION D'EXÉCUTION 2012/.../PESC DU CONSEIL

du

mettant en œuvre la décision 2010/639/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 31, paragraphe 2,

vu la décision 2010/639/PESC du Conseil du 25 octobre 2010 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie, et notamment son article 4, paragraphe 1,

SN 1493/12 tus/MPW/iv considérant ce qui suit:

(1) Le 25 octobre 2010, le Conseil a adopté la décision 2010/639/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie¹.

(2) Compte tenu de la gravité de la situation en Biélorussie, il convient d'inscrire d'autres personnes et [entité(s)] sur la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe V de la décision 2010/639/PESC.

(3) Il convient de mettre à jour les informations concernant les personnes inscrites sur la liste qui figure à l'annexe IIIA de la décision 2010/639/PESC.

(4) Il convient de modifier l'annexe III A et l'annexe V de la décision 2010/639/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

_

¹ JO L 280 du 26.10.2010, p. 18.

Article premier

À l'annexe IIIA de la décision 2010/639/PESC, les mentions concernant les personnes suivantes:

- 1. Khadanevich, Aliaksandr Alyaksandrauvich
- 2. Pykina, Natallia
- 3. Saikouski, Uladzimir
- 4. Chubkavets, Kiril

SN 1493/12

- 5. Khrobastau, Uladzimir Ivanavich
- Shylko, Alena Mikalaeuna 6.
- 7. Stsiapurka, Uladzimir Mikhailavich

sont remplacées par les mentions figurant à l'annexe I de la présente décision.

Article 2

Les personnes et entités dont le nom figure à l'annexe II de la présente décision sont ajoutées à la liste figurant à l'annexe V de la décision 2010/639/PESC.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil Le président

SN 1493/12 tus/MPW/iv

ANNEXE I

Personnes visées à l'article 1^{er}

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom en biélorusse	Nom en russe	Date et lieu de naissance	Fonction
1.	Khadanovich, Aliaksandr Alyaksandrauvich Khodanovich, Aleksandr Aleksandrovich	Хадановіч Аляксандр Аляксандравіч	Ходанович Александр Александрови ч		Juge au tribunal de l'arrondissement central de Minsk
2.	Pykina, Natallia Mikhailauna Pykina, Natalia Mikhailauna Pikina, Natalia Mikhailovna (Pykina, Natalya Mikhailovna)	Пыкіна Наталля Міхайлаўна	Пыкина Наталья Михайловна	Date de naissance: 20.4.1971. Lieu de naissance: Rakov	Juge au tribunal d'arrondissement de Partizanski, chargée de l'affaire Likhovid. A condamné M. Likhovid, militant du "Mouvement pour la liberté", à une peine d'emprisonnement de 3 ans et demi en régime strict.

	Nom	Nom en	Nom en russe	Date et lieu de	Fonction
	Transcription du	biélorusse		naissance	
	nom biélorusse				
	Transcription du				
	nom russe				
3.	Saikouski Uladzimir	Сайкоўскі	Сайковский	Adresse:	Procureur au
٥.	Yosifavich	Валерый	Валерий	Département du	tribunal
		Іосіфавіч	Иосифович	droit de	d'arrondissement de
	Saikovski	-	-	l'administration	Pervomaïski
	VladimirYosifovich			de	(Minsk), chargé du
				l'arrondissement	procès d'Ales
				de Pervomaïski	Byalyatski, l'un des
				Chornogo K. 5,	plus éminents
				bureau 417	défenseurs des
				Tél.:	droits de l'homme,
				+375 17	chef du centre des
				2800264	droits de l'homme
					biélorusse "Vyasna"
					et vice-président de
					la FIDH.
					L'accusation qu'il a
					formulée était
					clairement et
					directement motivée
					par des
					considérations
					politiques et
					constituait une
					violation manifeste
					du code de
					procédure pénale.

SN 1493/12 ANNEXE I

Nom	Nom en	Nom en russe	Date et lieu de	Fonction
Transcription du	biélorusse		naissance	
nom biélorusse				
Transcription du				
nom russe				
				Byalyatski a joué un
				rôle dans la défense
				et l'aide des victimes
				de la répression liée
				aux élections du
				19 décembre 2010 et
				des mesures
				répressives prises
				à l'encontre de la
				société civile et de
				l'opposition
				démocratique.
				En janvier 2012,
				nommé directeur
				adjoint de la
				commission
				d'enquête (division
				de Minsk).

	Nom	Nom en	Nom en russe	Date et lieu de	Fonction
	Transcription du	biélorusse		naissance	
	nom biélorusse				
	Transcription du				
	nom russe				
	nom russe				
4.	Chubkavets Kiril	Чубкавец	Чубковец		Procureur chargé de
		Кірыл	Кирилл		l'affaire concernant
	Chubkovets Kirill	_			les ex-candidats à la
	Chaoko (Cis Ithin				présidence Nikolaï
					Statkevitch et
					Dmitri Uss, ainsi
					que les militants
					politiques et de la
					société civile Andreï
					Pozniak, Alexandre
					Klaskovski,
					Alexandre
					Kvetkevitch, Artiom
					Gribkov et Dmitri
					Boulanov.
					L'accusation qu'il a
					formulée était
					clairement motivée
					par des
					considérations
					politiques et
					constituait une
					violation manifeste
					du code de
					procédure pénale.
					Elle reposait sur une
					qualification erronée
					des événements du
					19 décembre 2010,
					qu'aucun élément de
					preuve, document
					justificatif ou
					déposition de
					témoins ne
					corroborait.

SN 1493/12 ANNEXE I

Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom en biélorusse	Nom en russe	Date et lieu de naissance	Fonction
				Procureur qui a rejeté le recours formé par Ales Byalyatski contre la peine prononcée à son encontre par le tribunal de l'arrondissement de Pervomaïski (Minsk) alors que le procès de Byalyatski avait constitué une violation manifeste du code de procédure pénale.

Nom	Nom en	Nom en russe	Date et lieu de	Fonction
Transcription du	biélorusse		naissance	
nom biélorusse				
Transcription du				
nom russe				
				Byalyatski a joué un
				rôle dans la défense
				et l'aide des victimes
				de la répression liée
				aux élections du
				19 décembre 2010 et
				des mesures
				répressives prises
				à l'encontre de la
				société civile et de
				l'opposition
				démocratique.

	Nom	Nom en	Nom en russe	Date et lieu de	Fonction
			Nom en Tusse		Fonction
	Transcription du	biélorusse		naissance	
	nom biélorusse				
	Transcription du				
	nom russe				
5.	Khrobastau,	Хробастаў	Хробостов		Juge au tribunal de
	Uladzimir Ivanavich	Уладзімір	Владимир		Minsk. A rejeté
		Іванавіч	Иванович		(en tant que juge
	Khrobostov,				assesseur) le recours
	Vladimir Ivanovich				présenté contre la
	, 1 , 1, 1 , 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1, 1,				condamnation du
					militant politique
					Vasili Parfenkov
					lors d'un procès
					ayant constitué une
					violation manifeste
					du code de
					procédure pénale.
					Le 24 janvier 2012,
					a rejeté le recours
					formé par Ales
					Byalyatski contre la
					peine prononcée son
					encontre par le
					tribunal
					d'arrondissement de
					Pervomaïski
					(Minsk) alors que le
					procès de Byalyatski
					avait constitué une
					violation manifeste
					du code de
					procédure pénale.

Nom	Nom en	Nom en russe	Date et lieu de	Fonction
Transcription du	biélorusse		naissance	
nom biélorusse				
Transcription du				
nom russe				
				Byalyatski a joué un
				rôle dans la défense
				et l'aide des victimes
				de la répression liée
				aux élections du
				19 décembre 2010 et
				des mesures
				répressives prises
				à l'encontre de la
				société civile et de
				l'opposition
				démocratique.

on
nal
ment de
Minsk).
r 2012,
cours
es
ontre la
ncée son
le
nent de
s que le
alyatski
ıé une
nifeste
nale.
r

Nom	Nom en	Nom en russe	Date et lieu de	Fonction
Transcription du	biélorusse		naissance	
nom biélorusse				
Transcription du				
nom russe				
				Byalyatski a joué un
				rôle dans la défense
				et l'aide des victimes
				de la répression liée
				aux élections du
				19 décembre 2010 et
				des mesures
				répressives prises
				à l'encontre de la
				société civile et de
				l'opposition
				démocratique.

	Nom Transcription du nom biélorusse Transcription du nom russe	Nom en biélorusse	Nom en russe	Date et lieu de naissance	Fonction
7.	Stsiapurka,	Сцяпурка	Степурко		Juge au tribunal de
, .	Uladzimir	Уладзімір	Владимир		Minsk. A rejeté
	Mikhailavich	Міхайлавіч	Михайлович		(en tant que juge
					principal) les
	Stepurko, Vladimir				recours présentés
	Mikhailovich				contre les
					condamnations des
					militants politiques
					et de la société
					civile Irina Khalip,
					Sergei Martselev,
					Pavel Severinets,
					Dmitri Bondarenko,
					Dmitri Doronin,
					Sergei Kazakov,
					Vladimir Loban,
					Vitali Matsukevich,
					Evgeni Sekret et
					Oleg Fedorkevich
					lors de procès ayant
					constitué une
					violation manifeste
					du code de
					procédure pénale.

Nom	Nom en	Nom en russe	Date et lieu de	Fonction
Transcription du	biélorusse		naissance	
nom biélorusse				
Transcription du				
nom russe				
				Le 24 janvier 2012,
				a rejeté le recours
				formé par Ales
				Byalyatski contre la
				peine prononcée son
				encontre par le
				tribunal
				d'arrondissement de
				Pervomaïski
				(Minsk) alors que le
				procès de Byalyatski
				avait constitué une
				violation manifeste
				du code de
				procédure pénale.

Nom	Nom en	Nom en russe	Date et lieu de	Fonction
Transcription du	biélorusse		naissance	
nom biélorusse				
Transcription du				
nom russe				
				Byalyatski a joué un
				rôle dans la défense
				et l'aide des victimes
				de la répression liée
				aux élections du
				19 décembre 2010 et
				des mesures
				répressives prises
				à l'encontre de la
				société civile et de
				l'opposition
				démocratique.

SN 1493/12 tus/MPW/iv 17
ANNEXE I LIMITE FR

ANNEXE II

Personnes et [entité/entités] visées à l'article 2

"..."